

CONDITION GÉNÉRALES DE LOCATION ET D'UTILISATION

1-Obligations de l'emprunteur

Le contrat de location est conclu intuitu personae. Il s'adresse à une personne physique majeure, reconnaissant être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. Le titulaire du contrat s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur, du fait de l'utilisation du service. Le contrat de location est strictement personnel et réservé aux habitants du Pays de Douarnenez. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible. Pendant la durée de location, l'emprunteur est tenu au respect des différentes obligations découlant du Code de la Route. La responsabilité de Le Cœur bus et cars est expressément dérogée en cas d'inobservation de cette prescription.

2-Paiement de la location

La location est payable à la signature du contrat, par différents moyens de paiement. La période de location s'étend sur 3 mois. Il est possible de renouveler 1 fois pour 3 mois supplémentaire pour le VAE Leader Fox Lotus. Le règlement s'effectue en une seule fois lors du départ en location. Il est possible de régler la location par carte bancaire, ou en espèces directement chez TUD'Bus, rue d'Armorique à Douarnenez.

3-Résiliation du contrat

Le contrat peut, exceptionnellement, être résilié pendant son cours, pour les raisons suivantes, et sous réserve de production des justificatifs décrits :

- Déménagement hors de Douarnenez Communauté (nouveau justificatif de domicile)
- Décès (copie acte de décès)
- Perte d'emploi (attestation France Travail)
- Mutation professionnelle hors Douarnenez Communauté (Justificatif de l'employeur)
- Maladies (arrêts maladie- cumul de 2 mois minimum)

Dans ce cas, le remboursement sera calculé sur la base du dernier mois entamé, tout mois entamé étant dû.

4-Documents à fournir

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, ...)
- Une attestation de responsabilité civile
- Une caution / dépôt de garantie par empreinte de carte bancaire

5-Dépôt de garantie

La solvabilité du compte bancaire de l'emprunteur par une empreinte de carte bancaire, sera opérée. La caution est encaissée dans les cas suivants :

- Frais de remplacement d'un vélo en cas de vol, disparition ou non restitution au terme du contrat
- Impayés
- Réparations, pièces et main d'œuvre liées à une dégradation anormale du vélo et non réglées
- Le dépôt de garantie est restitué à l'emprunteur au plus tard 1 mois après la restitution du vélo et des accessoires.

6-Livraison et restitution

Le vélo remis au titre du contrat de location est celui identifié par un numéro. L'emprunteur reconnaît que le vélo et les accessoires qui lui sont confiés sont en bon état. Le vélo est restitué par l'emprunteur à l'endroit convenu, à la date prévue et en bon état. La non-restitution du vélo et de ses accessoires à la date prévue (au plus tard le dernier jour du contrat de location) expose l'emprunteur au dépôt d'une plainte pour vol et à une pénalité de 10 € par jour de retard à compter de la réception d'une lettre de mise en demeure sera facturée à l'usager. La restitution du vélo par un tiers, au nom de l'emprunteur, vaut mandat de restitution. Sans toutefois dégager l'emprunteur de ses responsabilités. Le Cœur Bus et Cars se réserve la possibilité de refuser toute demande de location en cas d'indisponibilité de vélo.

7-Utilisation du vélo

L'emprunteur s'engage à conduire prudemment et à respecter le Code de la Route. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de bris, quel que soit l'auteur du dommage. L'utilisation se fera de préférence sur le pays de Douarnenez. Lors de chaque période d'utilisation du vélo, l'emprunteur s'engage à systématiquement utiliser un antivol avec le vélo et de façon générale à veiller à la sécurité du vélo.

- Attacher son vélo à un support fixe
 - Verrouiller l'antivol de cadre fixé sur la roue arrière
 - Retirer la batterie en période de non-utilisation.
- Le port du casque est fortement recommandé (non fourni)

8-Entretien et réparations

L'emprunteur s'engage à utiliser le vélo conformément à sa vocation, et à le restituer en bon état de fonctionnement. L'entretien du vélo est à la charge de l'emprunteur durant toute la durée de la location. Le terme entretien se référant à toute intervention liée à l'utilisation normale engendrant une usure du vélo. Il appartient notamment à l'emprunteur de veiller au bon entretien de la batterie, et à sa recharge régulière. Une usure prématurée par défaut d'entretien de la batterie sera facturée à l'emprunteur. Le client s'engage au respect originel du vélo. Si la réparation se fait sur un élément distinctif du vélo (logo...), elle doit être impérativement réalisée par le personnel qualifié du vélociste référencé, agissant pour le compte de Le Cœur Bus et Cars. Pour toute autre réparation, il est vivement recommandé de s'adresser au vélociste Stéphan Cycles, référencé par Le Cœur Bus et Cars.

En cas de dégradation de son fait, l'emprunteur s'engage à régler les frais de remise en état du vélo (aux conditions tarifaires en vigueur du vélociste). L'emprunteur ne pourra réclamer aucun dommage et intérêt pour trouble de jouissance ou immobilisation du vélo dans le cas de réparations dues à une mauvaise utilisation du vélo ou non-respect des dates de révision. Les dégradations constatées sur le vélo hors usure anormale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par un vélociste référencé, et facturées par celui-ci au client selon la grille tarifaire du vélociste.

9-En cas de sinistre

L'emprunteur s'engage à déclarer immédiatement à Le Cœur Bus et Cars tout accident, perte, vol ou destruction du vélo ou accessoires mis à disposition. En cas de vol, une déclaration auprès des services de police est obligatoire. Le numéro du vélo devra être obligatoirement mentionné dans cette déclaration. Le montant de la réparation ou du remplacement sera évalué par Le Cœur Bus et Cars et facturé à l'emprunteur. Un devis sera réalisé et signé par les deux parties, le client s'engageant à payer la somme au plus tard 15 jours après l'émission de la facture. A défaut, Le Cœur Bus et Cars se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie.

10-Responsabilités et assurances

L'emprunteur s'engage à avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage du vélo, tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

11-Tarifs des réparations

Les tarifs des prestations facturées sont établis selon le taux horaire et fourniture de pièces du vélociste. Le client reconnaît en avoir pris connaissance. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

12-Réclamations

Pour toute contestation le Client pourra écrire à la SAS LE CŒUR Bus et cars, rue de Mortemart 29120 COMBRIT ou contacter l'agence TUD'Bus au 02 98 54 40 15. En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièces utiles au traitement de sa demande. Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la Consommation. Le client, après avoir saisi le service Client de Le Cœur bus et cars et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées MTV Médiation Tourisme Voyage-BP 80 303- 7S 82.3 Paris Cedex 17 et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. Le consommateur peut saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

13- Données Personnelles

Les données à caractère personnel confiées à Le Cœur Bus et Cars, responsable de traitement, sont nécessaires pour assurer la réalisation du présent contrat de location. Elles sont traitées dans le respect du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD – Règlement 2016/679 du 27 avril 2016). La durée maximale de conservation de ces données est de 11 ans. Elles sont à l'usage exclusif de Le Cœur Bus et Cars, responsable de traitement, et ne font l'objet d'aucun transfert pour du démarchage commercial. Vous pouvez demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ces données si elle ne contrevient pas aux obligations réglementaires et droits de Le Cœur Bus et Cars. Pour ces démarches ou tout renseignement, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de Le Cœur Bus et Cars à l'adresse dpo@ocelorn.com ou par courrier à l'adresse :

LE CŒUR BUS ET CARS : Rue de Mortemart, 29120 COMBRIT

Si vous considérez que l'utilisation de ces données est abusive, vous pouvez porter réclamation auprès de la CNIL via son site internet (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).